



ENGAGEMENT AU PACTE MONDIAL (GLOBAL COMPACT)

Lancé en juillet 2000 par Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, le Pacte Mondial (« Global Compact ») est une initiative destinée à rassembler les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et la lutte contre la corruption.

Le Pacte Mondial (Global Compact) se réfère aux règles de droit international adoptées par la majorité des Etats comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les règles de l'Organisation Internationale du Travail.

En 2014, le Groupe CAMUSAT a décidé de marquer son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) en adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Cette signature confirme l'engagement à respecter et diffuser les bonnes pratiques RSE en lien avec les 10 principes de ce Pacte Mondial (Global Compact) qui sont les suivants :

Droits de l'Homme

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et
- A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du Travail

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- L'abolition effective du travail des enfants, et
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,
- A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, et
- A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En signant le Pacte Mondial, le Groupe CAMUSAT s'est engagé à communiquer chaque année sur les actions de progrès qui ont été mises en œuvre d'une année sur l'autre au regard des quatre grands domaines cités ci-dessus. Ce rapport annuel est un élément d'engagement obligatoire. Ainsi, nous comptons sur l'implication de chacun dans cette démarche d'amélioration continue.

Richard THOMAS
Président